

BARÈME D'HONORAIRES VENTES

Entre 3% et 5% du prix de vente à la charge du vendeur

BARÈME D'HONORAIRES LOCATIONS

Baux d'habitation, vide ou meublé, soumis à la loi du 06 juillet 1989 en Zone Très Tendue

- A la charge du propriétaire:

Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes : 6% loyer annuel net hors charges

- A la charge du locataire :

Visites, constitution du dossier, rédaction d'actes, état des lieux d'entrée : Surface habitable x 12€ TTC/m²

Baux d'habitation, vide ou meublé, non soumis à la loi du 06 juillet 1989

- A la charge du propriétaire et du locataire :

Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes : 6% du loyer annuel net hors charges

Etats de lieux d'entrée pour les locaux d'habitation vide

- A la charge du propriétaire et du locataire : surface habitable x 3€ TTC/m²

Taux de TVA en vigueur: 20,00 %